

BILLET D'HUMEUR, janvier 2024.

Il n'aura sûrement pas échappé à nombre d'entre vous que le nom de notre Directeur Général Jérôme FOURNEL apparaît depuis peu dans une enquête instruite par l'IGPN pour trafic d'influence au sujet du transfert du joueur de foot Neymar du FC Barcelone au PSG en 2017.

Pour ceux à qui tout cela ne dirait rien, voici brièvement rappelés les faits:

Pour s'acheter le joueur en 2017, le PSG a dû déboursé 222 millions d'euros, que Neymar a ensuite versé au Barça en paiement de sa clause libératoire. Les avocats fiscalistes du PSG savaient que l'administration française réclamerait des dizaines de millions de taxes et cotisations sur ce versement direct à Neymar, entre 67 et 224 millions d'euros selon leurs estimations.

Le club, malgré ses moyens quasi illimités, ne souhaite pas payer plus que les 222 millions de la clause libératoire de Neymar et cherche par tous les moyens à éviter d'être taxé sur cette transaction.

Le 24 juillet, Jean-Martial Ribes, ex-directeur de la communication du Paris Saint-Germain demande à Hugues Renson, ancien député macroniste et vice-président de l'Assemblée nationale jusqu'en 2022, immense fan du PSG, d'intervenir auprès de Gérald Darmanin, alors ministre des Comptes publics, pour trouver une solution.

Tant et si bien que dans la foulée, Jérôme Fournel, directeur de cabinet du ministre des Comptes publics, aujourd'hui à la tête de notre Direction générale des Finances publiques (DGFIP), échange avec le directeur général du club, Jean-Claude Blanc, et lui envoie une note dans laquelle il donne des pistes pour échapper à l'Urssaf.

Grâce à ces pistes, le PSG élabore une proposition pour éviter les taxes, que « le "dircab" de Darmanin (J. FOURNEL) va lui-même traiter », indique Hugues Renson.

C'est finalement le 27 juillet, quelques jours après une réunion à Bercy sur le sujet, que le PSG apprend par deux rescrits du fisc et de l'Ursaff qu'il ne paiera pas d'impôts sur le transfert de Neymar, à l'encontre de la jurisprudence de l'administration puisqu'il ne s'agissait pas d'une « indemnité de transfert » mais bien d'un versement direct au joueur pour lui permettre de payer lui-même sa clause libératoire.

Le 3 août, Neymar devenait un joueur du Paris Saint-Germain...

A lire tout ceci, certains pourront avancer que l'enquête est en cours, brandir la présomption d'innocence des uns et des autres, diluer les responsabilités individuelles de chacun dans un ensemble plus large et vague associé au rôle politique du Ministre au sein de son ministère.

Il n'empêche que Jérôme FOURNEL, en sa qualité de Dir'cab de l'époque auprès de Darmanin, ne pourra jamais prétendre qu'il n'était pas au courant, jamais se réfugier derrière son devoir d'obéir aux ordres de sa hiérarchie, ni jamais nier qu'il a contribué par son intervention à faire admettre au plus haut niveau de l'État des méthodes d'évasion fiscale dans une affaire de favoritisme.

Rappelons que la Cour des Comptes a récemment estimé que le manque à gagner par l'écart fiscal (fraudes + erreurs) pour les recettes publiques serait entre 7 et 27 milliards d'euros par an pour les seuls impôts à la charge directe des particuliers (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune immobilière, droits sur les successions et les donations ou encore les impôts locaux). En prenant en compte tous les impôts perçus par l'Etat, la fourchette serait encore plus large et comprise entre 30 et 100 milliards d'euros.

On en pensera ce que l'on veut, mais à la lumière de cette affaire, voir M. FOURNEL à la tête de notre administration faire aujourd'hui la promotion des nouveaux moyens et du renforcement de la lutte contre la fraude fiscale ne peut prêter qu'à sourire...jaune.